



Rosenweg 25
CH-3007 Bern
Tel. 031 381 12 19

info@unite-ch.org
www.unite-ch.org

Schweizerischer
Verband für Personelle
Entwicklungs-
zusammenarbeit

Swiss association for
the exchange of
personnel in development
cooperation

Association suisse pour
l'échange de personnes
dans la coopération
internationale

Asociación Suiza para el
intercambio de personas
en la cooperación
internacional

Associazione Svizzera per lo
scambio di persone
nella cooperazione
internazionale

Associação Suíça para o
intercâmbio de pessoas
na cooperação
internacional

Standards minimaux et recommandations pour la sélection, la préparation et le soutien de coopérants¹ engagés pour une affectation de longue durée

Les standards minimaux et recommandations ci-dessous reposent sur divers documents d'Unité traitant des conditions auxquelles doivent satisfaire les engagements individuels et la procédure à suivre. Ils résument à l'intention des organisations membres d'Unité les exigences incontournables à satisfaire et contiennent diverses recommandations ainsi que des suggestions et précisions concrètes.

1. Sélection des coopérants

1.1 Âge, formation, expérience pratique

Les coopérants candidats à une affectation de longue durée doivent être âgés de 24 ans au minimum, avoir achevé leur formation professionnelle, respectivement leurs études en rapport avec l'activité prévue et pouvoir faire état de deux ans d'expérience professionnelle au minimum (stages compris). Les exigences relatives aux connaissances linguistiques (langue officielle et idiomes locaux) varient selon le lieu de l'affectation et le type d'activité. Elles doivent être systématiquement formulées en termes explicites par l'organisation d'envoi. En outre, cette dernière est tenue, en tout état de cause, de préciser si, au moment de leur sélection, les candidats à une affectation doivent d'ores et déjà posséder certaines connaissances linguistiques données ou si ces dernières peuvent être encore acquises au cours de la période de préparation ou de la phase d'initiation sur place.

1.2 Liens permanents avec la Suisse

Compte tenu des contributions allouées par la DDC pour des affectations individuelles de coopérants et le travail de relations publiques de ces derniers en Suisse (cf. 1.6), l'existence de liens permanents entre ces personnes et la Suisse constitue une condition préalable. C'est pourquoi seuls entrent en ligne de compte des individus de nationalité suisse ou ayant séjourné longtemps en Suisse, ou encore dont le conjoint est de nationalité suisse. Toute exception à ce principe doit être dûment justifiée par rapport aux besoins spécifiques de l'organisation d'envoi.

1.3 Compétences et motivation

Au nombre des principaux critères de sélection figurent, au-delà des compétences professionnelles, les aptitudes personnelles, sociales et interculturelles, ainsi qu'une motivation sérieuse. Pour évaluer celle dernière, des expériences de vie à l'étranger, des engagements antérieurs en Suisse au service de causes sociales ou de l'aide au développement, ou encore des convictions religieuses ou une approche spirituelle peuvent servir de points de repère.

1.4 Santé et situation familiale

Lors de la sélection des coopérants, la santé physique et psychique des candidats, en tant qu'exigence préalable très importante pour des affectations de longue durée, est un sujet qui doit être abordé. Cette condition vaut aussi pour les personnes vivant avec le candidat. En outre,

¹ Ce terme désigne indifféremment un homme ou une femme.

l'organisation d'envoi est tenue d'examiner si la situation de famille ou de couple du candidat est compatible avec les conditions de vie prévalant dans le pays d'affectation (environnement socio-culturel, sécurité, infrastructures médicales, possibilités de scolarisation des enfants et d'engagement pour les adultes accompagnant le coopérant).

1.5 Statut de volontaire

Pour les affectations de longue durée seuls peuvent entrer en ligne de compte des coopérants acceptant le statut de volontaire et les conditions-cadres y relatives. En outre, ils doivent s'engager à respecter le «Code de conduite pour les professionnels ayant le statut de volontaire».

1.6 Travail de relations publiques et collecte de fonds

Les coopérants engagés pour une longue durée ont un rôle important à jouer dans le cadre des activités de relations publiques et de collecte de fonds de l'organisation qui les envoie. Aussi, il importe, lors de la procédure de sélection déjà, de les mettre dûment au courant des prestations attendues de leur part et des exigences qu'ils auront à satisfaire à cet égard. Ils devront se déclarer prêts à soutenir activement leur organisation d'envoi dans leurs activités de relations publiques et de collecte de fonds, cela conformément aux directives émises par elles.

1.7 Transparence de la procédure de sélection

Une description de poste et le profil d'exigences qui en découle doivent être établis en bonne et due forme pour toute affectation de longue durée. La procédure de sélection, pour ce qui est de son déroulement et des compétences, a lieu conformément au schéma en vigueur au sein de l'organisation d'envoi. De la sorte, l'ensemble des coopérants intéressés seront soumis autant que possible à des conditions identiques pour tout ce qui a trait à l'information et au conseil, au dépôt de candidature écrite, aux entretiens de sélection, aux attestations et références spécifiques à fournir.

2. Préparation des coopérants

2.1 Concept

Au vu des défis multiples qu'implique une affectation de longue durée, la préparation des coopérants revêt une importance significative. Chaque organisation membre d'Unité envisageant d'engager des coopérants pour une longue durée doit développer un concept propre en matière de préparation. Celui-ci devra à la fois satisfaire aux standards minimaux d'Unité et définir les conditions-cadres régissant la période préparatoire (durée, indemnisation éventuelle, assurances, etc.).

2.2 Sujets à traiter obligatoirement

Au-delà des indispensables démarches administratives, examens médicaux, vaccinations et autres aspects pratiques, les sujets suivants devront obligatoirement être abordés dans le cadre de la préparation des coopérants:

- a) vision, ligne de conduite, structures et mode de travail de l'organisation d'envoi
- b) tendances générales en matière de politique du développement et de coopération
- c) importance et caractéristiques de l'échange de personnes dans la coopération
- d) fonction et tâches assignées au professionnel dans son environnement concret
- e) interculturalité surtout en matière de communication, de conflits, de religion et de spiritualité
- f) exigences en matière d'égalité des sexes dans le cadre de l'échange de personnes dans la coopération
- g) méthodes de travail telles que le management de projet, le développement institutionnel et l'accompagnement de processus
- h) travail de relations publiques
- i) la vie quotidienne au lieu de l'affectation: santé et sécurité, gestion du stress, corruption, etc.

Compte tenu des exigences différentes à satisfaire selon les affectations, les organisations d'envoi doivent faire montre de la souplesse nécessaire et de capacité d'adaptation pour tout ce qui a trait à la préparation des coopérants. C'est pourquoi il est judicieux de prévoir en la matière l'établissement de liens de collaboration aussi bien entre les organisations membres d'Unité qu'entre ces dernières et des institutions externes proposant des cours de préparation et de formation complémentaire (cf. tableaux 1 et 2 en annexe).

Tant les personnes chargées de donner des cours de préparation et de formation complémentaire que celles invitées à présenter des exposés doivent jouir des compétences sociales et professionnelles nécessaires. Le temps consacré à la préparation d'un coopérant en vue d'une affectation doit correspondre au minimum à dix jours, respectivement 80 heures de travail. Les programmes de préparation doivent être revus régulièrement et au besoin remis à jour.

2.3 Compléments de formation spécifiques

Au gré des besoins, les sujets obligatoires énumérés au point 2.2 seront complétés à titre facultatif par d'autres éléments ou mesures. En voici quelques exemples:

- a) initiation au commerce équitable, respectivement formation complémentaire dans ce domaine
- b) HIV/sida
- c) formation théologique complémentaire
- d) développement individuel de compétences spécifiques sur le plan professionnel ou social ou à d'autres égards encore
- e) exercices pratiques à partir de cas concrets
- f) brefs stages dans le domaine social et interculturel au Nord
- g) stage dans le cadre d'un projet de développement au Sud
- h) visite du projet dans lequel s'inscrira une affectation de longue durée
- i) cours de langues

3. Soutien des coopérants

3.1 Mise au courant et accompagnement sur place

Il relève de la responsabilité de l'organisation d'envoi de veiller à ce que, dès leur arrivée sur le lieu de leur affectation, les coopérants bénéficient d'une initiation adéquate en ce qui concerne le pays où ils se trouvent, l'organisation partenaire et les conditions de vie et de travail. La compétence en appartient aux bureaux de coordination créés localement à l'intention des coopérants (à défaut, le responsable² du programme de l'organisation d'envoi) et à l'organisation partenaire. L'initiation inclut le cas échéant des stages de courte durée au sein d'autres projets ou la visite de ces derniers ainsi que des cours de langues.

Durant le temps de leur affectation, les coopérants sont soutenus et accompagnés par leur organisation d'envoi et le bureau de coordination et, éventuellement, par d'autres coopérants dans le cadre d'un mentorat. Ce soutien revêt surtout la forme d'échanges d'informations et de conseils dispensés par téléphone et par e-mail, par des visites régulières par le coordinateur³ et lors des tournées effectuées par les responsables de programme de l'organisation d'envoi (au moins tous les deux ans).

Les tâches, responsabilités et compétences des différents organismes en charge de l'initiation et de l'accompagnement des coopérants doivent être définies clairement par l'organisation d'envoi concernée. De nombreuses recommandations pratiques en la matière sont proposées dans le manuel d'Unité «Accompagner et encourager» à l'usage des coordinateurs.

Cf.: <http://www.unite-ch.org/Diverse/Archiv/fran%E7ais/Handbuch%20Franz%F6sich.pdf>

² Ce terme désigne indifféremment un homme ou une femme

³ Ce terme désigne indifféremment un homme ou une femme.

3.2 Formation complémentaire

Peuvent servir à la formation complémentaire des coopérants, que ce soit durant leur affectation ou pendant leurs vacances en Suisse, des cours spéciaux, rencontres mises sur pied par des organisations partenaires et des acteurs internationaux, rencontres annuelles de coopérants, visites mutuelles de projets, échanges d'informations dans le cadre de réseaux internationaux, etc. Les offres y relatives sont diffusées notamment sur Internet. Lorsque les mesures de formation complémentaire envisagées ont des incidences sur l'horaire de travail et/ou impliquent des coûts, les décisions sont prises en accord entre l'organisation d'envoi et l'organisation partenaire, le bureau de coordination et le coopérant.

3.3 Réinsertion après le retour au pays

A l'issue de toute affectation de longue durée, l'organisation d'envoi procède à un débriefing interne avec le coopérant à son retour au pays. Dans certaines organisations membres d'Unité, des séminaires de réinsertion sont mis sur pied à l'intention des personnes concernées. Des cours spécifiques visant le même but sont proposés également par des institutions tierces (cf. tableau 3 en annexe).

Dans le manuel d'Unité «Accompagner et encourager» susmentionné (cf. 3.1), de nombreuses informations et conseils sont donnés concernant la prise de congé dans le pays d'affectation et la réinsertion en Suisse. Selon la situation personnelle du coopérant, il peut être judicieux de recourir à un conseil spécialisé en vue de faciliter la réinsertion et faire la lumière sur les perspectives professionnelles.

3.4 Engagement au service de la coopération internationale à l'issue d'une affectation de longue durée

Maints coopérants sont prêts à s'engager au service de la coopération internationale à l'issue d'une affectation de longue durée après leur retour au pays. Cet engagement peut revêtir les formes suivantes:

- participation à des groupes de travail ou des rencontres traitant de sujets ou de régions géographiques spécifiques.
- participation à la préparation de coopérants à la veille d'une affectation
- prêter ses services en tant que mentor ou personne de contact
- participation active au travail de relations publiques et de collecte de fonds d'une organisation d'envoi
- engagement au sein d'un organisme actif en matière d'échange de personnes dans la coopération internationale
- «Alumni System» via des plateformes Internet, Facebook, etc.

Pour les coopérants rentrés au pays, la possibilité existe également d'être engagés dans les six mois dès leur retour en Suisse par une organisation membre d'Unité. La durée de l'engagement est de six mois au maximum. Si pendant cette période d'engagement il s'avère possible d'exploiter les multiples expériences de la personne concernée pour du travail de sensibilisation du public et des milieux politiques en Suisse et la récolte de fonds, ou encore le développement de concepts et de méthodes de travail, la DDC participe aux coûts salariaux au travers d'Unité.

Enfin, il existe, dans le cadre des activités menées par les diverses organisations membres, des possibilités de s'engager personnellement au service de la coopération internationale.

Berne, le 1^{er} mars 2010

Annexe: 3 tableaux avec offres de cours

Annexes

1. Sélection d'offres de cours préparatoires et de rencontres ouvertes au public mises sur pied par les organisations membres d'Unité

<i>Institution</i>	<i>Thèmes proposés pour des personnes extérieures</i>	<i>Langue</i>
Bethlehem Mission Immensee	Öffentliche Veranstaltungen des Romerohauses, Luzern: www.romerohaus.ch Auf Anfrage Teilnahme an internen Vorbereitungskursen möglich.	D
DM-échange et mission	www.dmr.ch : auf Anfrage: - dimension programmatique : engagement des Eglises pour la paix, la justice et la sauvegarde de la création; gestion de projets en perspective de genre, développement et santé; travail biblique; dialogue interreligieux; rôle de la religion et de la spiritualité dans la coopération au développement - dimension régionale : transfert d'expériences et mise en relation avec des personnes ressources pour la région d'engagement - dimension pratique : démarches liées au départ; aspects de vie communautaire (partage de tâches et partage spirituel); communication; engagement au retour	F
E-Changer / Mission Bethléem Immensee / Eirene-GVOM	www.e-changer.ch/fr/formation.html www.unite-ch.org/ressource/Prospectus%20Programme%20Formation_2010.pdf	F
Interteam	www.interteam.ch : - Methoden der EZA - Entwicklungspolitik - Interkulturelle Kompetenzen - Planspiel Der Ausreisekurs kann auch als Ganzes besucht werden.	D
mission 21	Öffentliche Veranstaltungen der Abteilung Bildung, Austausch und Forschung: www.mission-21.org/deutsch/50-bildung Auf Anfrage Teilnahme an internen Vorbereitungskursen möglich.	D

Cf. aussi www.unite-ch.org/ressource/Bildung.html

2. Sélection d'offres de cours préparatoires et de cours de formation complémentaire organisés par des tiers

<i>Institution</i>	<i>Thèmes proposés sous les liens suivants</i>	<i>Langue</i>
<i>Suisse</i>		
Nachdiplomstudium für Entwicklungsländer (NADEL)	www.nadel.ethz.ch	D (E)
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID / ex-IUED)	www.graduateinstitute.ch	F (E)
cinfo	www.cinfo.ch	D-F-E
Federazione delle ONG della Svizzera Italiana (FOSIT)	www.fosit.ch	I

Arbeitsgemeinschaft Evangelischer Missionen der deutschen Schweiz (AEM)	www.aem.ch (Kandidatenschulungswoche u.a.m.)	D (F)
Fédération des Missions Évangéliques Francophones (FMEF)	http://fmef.over-blog.org/article-28404167.html Cours d'Orientation Missionnaire (COM)	F
Agridea (ex LBL)	www.agridea-lindau.ch	D (E)
Schweizerisches Tropeninstitut (STI)	www.sti.ch	D/E/F
Swisspeace / Kompetenzzentrums Friedensförderung (KOFF)	www.swisspeace.ch	E
<i>Europe</i>		
Internationale Weiterbildung und Entwicklung GmbH (Inwent - D)	www.inwent.org (falls freie Plätze, auch offen für Schweizer/Schweizerinnen)	D
Evangelischer Entwicklungsdienst (EED-D)	www.eed.de	D
Arbeitsgemeinschaft für Entwicklungshilfe (AGEH - D)	www.ageh.de	D
Akademie für Weltmission Korntal (AWM - D)	www.awm-korntal.de	D
Institut Biblique de Nogen (IBN - F)	www.ibnogent.org	F

3. Sélection d'offres de cours pour les coopérants de retour en Suisse

<i>Institution</i>	<i>Thèmes proposés / liens</i>	<i>Langue</i>
cinfo	Kompetenzbilanz und Laufbahnorientierung (Strategien für die persönliche Laufbahnentwicklung in einer sich verändernden Arbeitswelt)	D
	Bilan de compétences (Séminaire organisé avec le CEBIG, Centre de Bilan Genève) www.cinfo.ch	F
Arbeitsgemeinschaft Evangelischer Missionen der deutschen Schweiz (AEM)	Rückkehrer-Weekend (mit Parallelprogramm für rückkehrende Kinder) u.a. www.aem.ch	D
Internationale Weiterbildung und Entwicklung GmbH (Inwent - D)	www.inwent.org (falls freie Plätze, auch offen für Schweizer/Schweizerinnen)	D
Akademie für Weltmission Korntal (AWM - D)	www.awm-korntal.de	D

Traduction littérale de la version originale allemande qui fait foi.